

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-quatre, le mardi 9 décembre, à 20h30, le **Conseil municipal de la commune de GUILLESTRE**, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de **Madame Christine PORTEVIN, Maire**.

Date de la convocation du Conseil municipal : 5 décembre 2025

Nombre de conseillers : en exercice **19** - présents **13** - votants **17**

Présents : BELLEVILLE Patricia - BERARD Maxime - CERBINO BARBEROUX Sylvie - CHARPIOT François -DEJY Guillaume - FEUILLASSIER Stéphanie - FEUTRIER Lucie -- GARCIN Aurélien - HAUBER-IMBERT Isabelle - LANOE Loïc - MOULIN Dominique - PICHET Catherine - PORTEVIN Christine

Absents : Mme CHIAPPONI Marina
M. DERAMBUR Reynald

Pouvoirs de : Mme COURT Sylvie à Mme FEUILLASSIER Stéphanie
M. DU PONTAVICE Quentin à M. DEJY Guillaume
M. FIORONI Stéphane à Mme PORTEVIN Christine
M. GRANGAUD Sélim-Thomas à M. LANOE Loïc

Secrétaire de séance : M. BERARD Maxime

OBJET : Finances : Budget Réseau de chaleur : Décision modificative n°4

N°20251209-10

Rapporteur Madame le Maire

Annexes : Néant

Synthèse et exposé des motifs

Les décisions modificatives sont destinées à procéder, en cours d'année, après le vote du budget primitif, à des ajustements comptables.

Elles prévoient, autorisent, réajustent les nouvelles dépenses et recettes qui modifient les prévisions budgétaires initiales, tout en respectant l'équilibre du budget.

Dans le cadre de l'exécution budgétaire de l'exercice en cours, il est apparu nécessaire de procéder à des ajustements de crédits en section de fonctionnement et d'investissement afin de prendre en compte l'amortissement d'immobilisations, selon les tableaux ci-dessous :

- En section de fonctionnement
 - Chapitre 042 – article 6811 (dotation aux amortissements), augmentation de 139,84 €
 - Chapitre 022 (dépenses imprévues), diminution de 139,84 €

- En section d'investissement
 - Chapitre 040 – article 28088 (autres immobilisations incorporelles), augmentation de 139,84 €
 - Chapitre 020 (dépenses imprévues), augmentation de 139,84 €

Madame le Maire ayant exposé les motifs conduisant à l'examen de la présente,

CONSIDERANT que ces virements n'affectent pas l'équilibre général du budget ;

VU les inscriptions budgétaires du budget prévisionnel Réseau de Chaleur approuvé le 11 février 2025 par les membres du conseil municipal ;

VU l'avis du bureau municipal du 1^{er} décembre 2025.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE,

- **APPROUVER la décision modificative n°4 du budget Réseau de Chaleur de la commune dans les termes énoncés ci-dessous :**

Chapitre / Article	Libellé	DEPENSES	
		Augmentation	Diminution
042 / 6811	Dotation amortissements	139,84 €	
022	Dépenses imprévues		139,84 €
TOTAUX		139,84 €	139,84 €

SECTION INVESTISSEMENT		DEPENSES		RECETTES	
Article Chapitre / Article	Libellé	Augmentation	Diminution	Augmentation	Diminution
040 / 28088	Autres immos incorp			139,84 €	
020	Dépenses imprévues	139,84 €			
TOTAUX		139,84 €	0	139,84 €	0

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

A GUILLESTRE, le 09 décembre 2025,
Le Maire, Christine PORTEVIN

Transmis à la préfecture le : 10 décembre 2025
Publié le : 10 décembre 2025

